

1



2



3



4



5

Pour la dignité des
travailleurs/euses
domestiques dans l'UE



EFFAT

Élections Européennes de 2024
Pour une Europe plus
juste pour les salarié(e)s #CallingEU

Pour la dignité des travailleurs/ euses domestiques dans l'UE

Quel est le contexte ?

Les travailleurs/euses domestiques constituent l'épine dorsale des ménages et des familles en Europe.

Véritable armée de près de 10 millions de personnes, les travailleurs/euses domestiques en Europe représentent 5 % de l'emploi total de l'UE, dont 90 % de femmes.

Le secteur est appelé à se développer dans les années à venir en raison du vieillissement de la population et de l'augmentation des besoins en matière de soins et de services ménagers.

La grande majorité n'a pas accès aux droits fondamentaux des travailleurs/euses, à la sécurité sociale et aux négociations collectives.

Les travailleurs/euses domestiques constituent l'épine dorsale de nos ménages, permettant aux individus de concilier vie professionnelle et vie privée tout en assurant la continuité des soins et le bien-être des familles.

Néanmoins, le travail domestique est souvent perçu comme une activité non rémunérée, informelle et associée aux femmes. La diversification des prestations de services accroît la dépendance à l'égard du travail non déclaré et exacerbe leur vulnérabilité. Bon nombre des travailleurs/euses domestiques sont des migrant(e)s, avec ou sans papiers, et sont donc davantage exposé(e)s à l'exploitation.

Bien qu'il s'agisse d'une main-d'œuvre essentielle, on estime qu'au moins 3,1 millions de personnes travaillent au noir, sans reconnaissance ni accès aux droits fondamentaux des travailleurs/euses, à la sécurité sociale et aux négociations collectives.

Pourquoi l'UE doit-elle intervenir?

Jusqu'à présent, l'UE n'a pas tenu compte des défis importants auxquels est confrontée cette main-d'œuvre essentielle.

En ce qui concerne la protection de la santé et de la sécurité des salarié(e)s européen(ne)s, les travailleurs/euses domestiques sont explicitement exclu(e)s de la législation européenne.

L'EFFAT demande une Europe Plus Juste pour les Travailleurs et Travailleuses

Pour la dignité des travailleurs/ euses domestiques dans l'UE



L'UE a explicitement exclu les travailleurs/ euses domestiques de la législation européenne sur la santé et la sécurité au travail.

Le travail domestique comporte divers risques, de l'exposition à des produits chimiques nocifs aux difficultés ergonomiques, en passant par les risques psychosociaux, le stress sur le lieu de travail et les maladies musculo-squelettiques.

Maintenir l'exclusion des travailleurs/euses domestiques d'une partie cruciale de l'acquis social de l'UE n'est pas défendable et est absolument inacceptable sur le plan éthique.

Au niveau international, la Convention 189 de l'OIT établit un cadre juridique global pour la reconnaissance et la protection des travailleurs/euses domestiques, y compris les négociations collectives, des conditions de travail sûres, une couverture sociale et une protection contre les abus et la violence. À ce jour, seuls neuf États membres de l'UE ont ratifié la convention, sans parler de sa mise en œuvre intégrale.

Dans la stratégie de l'UE en matière de soins, la Commission européenne reconnaît que les travailleurs/euses domestiques subissent les plus mauvaises conditions de travail et elle appelle les États membres à ratifier et à mettre en œuvre rapidement la convention C189 de l'OIT.

Le travail domestique est un travail. L'UE a la capacité de traiter les questions urgentes qui touchent des millions de travailleurs/euses domestiques et de familles en Europe, en garantissant leur dignité en les incluant dans toute la législation européenne et en leur accordant les droits fondamentaux des travailleurs/euses.

La Convention 189 de l'OIT, cadre juridique mondial pour la reconnaissance et la protection des travailleurs/euses domestiques, n'a été ratifiée/mise en œuvre que par 9 États membres.

Pour la dignité des travailleurs/ euses domestiques dans l'UE

Comment l'UE peut-elle agir ?

L'UE peut prendre deux mesures pour améliorer les conditions des travailleurs/euses domestiques en encourageant leur reconnaissance, la valorisation et la professionnalisation:

1. Élargir les protections en matière de santé et de sécurité :

Étendre le champ d'application de la directive 89/391/CEE sur la santé et la sécurité et des directives particulières connexes aux « travailleurs/euses domestiques », aujourd'hui explicitement exclu(e)s.

2. Inciter les États membres à ratifier et à mettre en œuvre la convention 189 de l'OIT :

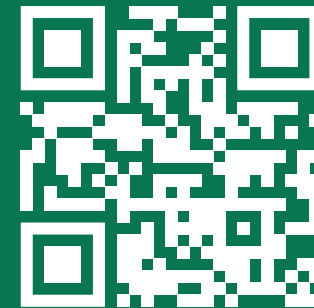
L'UE doit inciter ses États membres, également par le biais d'une recommandation du Conseil, à ratifier et à mettre en œuvre rapidement la Convention 189 de l'Organisation internationale du travail (OIT) sur le travail décent pour travailleurs/euses domestiques.



L'EFFAT est la Fédération européenne des syndicats de l'alimentation, de l'agriculture et du tourisme, qui représente également les travailleurs/euses domestiques.

En tant que Fédération syndicale européenne représentant 116 syndicats nationaux de 37 pays européens, l'EFFAT défend les intérêts de plus de 25 millions de travailleurs/euses auprès des institutions européennes, des associations patronales européennes et des entreprises transnationales. L'EFFAT est membre de la CES et l'organisation régionale européenne de l'UITA.

**Élections européennes
de 2024:
#CallingEU
eu24.effat.org**



 @EFFAT_org

 @EFFATPress

 @EFFAT_org

 @EFFAT



EFFAT

**European Federation of
Food, Agriculture and Tourism Trade Unions**

Avenue Louise 130a, 1050 Brussels, Belgium

www.effat.org